

## Déclaration liminaire Comité Technique Ministériel 17 décembre 2020

La crise sanitaire actuelle a accentué les fragilités déjà existantes des sociétés libérales dans lesquelles nous vivons. De nombreux travailleurs et travailleuses sont aujourd'hui touchés par des plans sociaux, le chômage partiel ou des menaces de faillite de leurs entreprises alors que le plan de relance tarde à montrer ses effets. Alors que ce plan qui déverse des milliards sur les entreprises, notamment les plus importantes, ne comporte aucune obligation en termes d'emplois, de prise en compte écologique de leur production, rien n'est prévu pour renforcer les services publics. Bien au contraire, le gouvernement continue de décliner dans l'ensemble des ministères la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique dont l'objectif est d'augmenter le recours aux emplois précaires et de porter atteinte au statut et à la représentation des personnels par les organisations syndicales. La FSU réaffirme la place essentielle des services publics aux côtés de la population et rappelle leur rôle prépondérant lors des périodes de crise en soutien aux personnes les plus en difficulté.

Dans ce contexte social extrêmement dégradé, la FSU s'alarme des projets portés actuellement par le pouvoir. Les attaques se multiplient contre les libertés, qu'elles soient publiques ou individuelles. Les exemples les plus récents en sont le projet de Loi sécurité globale qui organise la criminalisation du mouvement social et la publication le 02 décembre 2020 de trois décrets permettant la collecte « *des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale* », ainsi que des « *données de santé révélant une dangerosité particulière* ». Toutes ces mesures se mettent en place alors que le mouvement social sera appelé, dans les mois qui viennent, à poursuivre la mobilisation contre la réforme de l'assurance chômage et une nouvelle tentative de réforme systémique des retraites qui prévoirait des mesures d'âge ou l'allongement des durées de cotisations.

Au Ministère de la Justice, les instances de rencontres (puisqu'on ne peut plus décemment parler de dialogue social) se multiplient et sont menées au pas de charge. L'exemple flagrant en est le projet de Code de Justice Pénale des Mineur-es où de nombreux amendements portés par les organisations syndicales représentant une grande majorité des personnels, ont été balayés d'un revers de la main. Il en a été de même lors de sa présentation à l'Assemblée Nationale où ce que le Garde Sceaux a qualifié de « *très beau texte* » n'a eu que peu de place pour le débat et où au final un nombre très restreint de député-es y ont porté attention lors du vote final. Dans le même temps, dans les juridictions et les services de la PJJ, se déroule une grande opération de « *déstockage* » des procédures et dossiers pénaux, derrière laquelle sont niées les situations individuelles d'enfants en très grande difficulté. Dans les services de la PJJ, cela se fait dans la plus grande désorganisation et démontre bien l'impréparation de l'institution judiciaire face à la mise en œuvre « *quoi qu'il en coûte* » du CJPM.

Alors qu'à l'inverse, au sein de la direction de l'Administration Pénitentiaire, c'est l'inertie qui est de mise. Les groupes de travail qui auraient dû rythmer les échanges entre la DAP et les organisations syndicales représentatives, ce dernier trimestre, n'ont pas ou peu eu lieu. En l'absence de calendrier législatif « à tenir », les sujets, qui intéressent et impactent le quotidien des agent-es, ne semblent pas préoccuper nos énarques : entre un projet de RPO2 encore très perfectible, un RPO3 aux oubliettes, des organigrammes de références dont nous ignorons s'ils verront le jour, rien ne bouge. La FSU a une pensée envers les personnels de surveillance agressé-es dans et en dehors des enceintes des établissements pénitentiaires et leur souhaite un prompt rétablissement. Ces agressions à répétition et de plus en plus violentes constituent un facteur inquiétant et anxiogène démontrant une nouvelle fois la dégradation des conditions de détention des personnes incarcérées et d'exercice des missions de nos collègues.

Pour les sujets à l'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel :

La FSU est signataire de l'accord égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes dont le plan d'action est présenté aujourd'hui, nous y sommes donc naturellement favorable. Pour autant, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous constatons une véritable dichotomie entre la volonté affichée dans ce plan et la politique des ressources humaines du Ministère. En effet, en appliquant de manière zélée notamment la loi de transformation de la Fonction Publique et donc la disparition des CHSCT, le traitement et la mobilité au mérite et l'augmentation d'emplois de contractuel-les, le Ministère fait, en faveur de l'égalité Femmes-Hommes tout le contraire de ce qu'il annonce.

Concernant le Projet d'arrêté portant charte d'usage des services numériques au Ministère de la Justice, la crise sanitaire a particulièrement développé l'utilisation d'outils numériques dans le cadre du télétravail ou du travail à distance. Face à l'urgence de la situation, les agent-es de ce ministère se sont bien souvent retrouvé-es démuni-es face à l'absence de matériel professionnel mis à disposition et de directives claires. La FSU, avant la crise du COVID, avait fait part de nombreuses préventions sur les conséquences de la mise en œuvre du télétravail, notamment concernant le droit à la déconnexion, une distinction claire entre espace privé et professionnel et maintien des collectifs de travail. Si cette charte semble apporter un certain nombre de garanties aux personnels face au développement du numérique, la FSU fait de nouveau part de ses inquiétudes quant au respect de l'application de textes se voulant protecteurs dans la réalité du terrain.

En ce qui concerne le Projet d'arrêté modificatif relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents du Ministère de la Justice, la FSU dénonce un système qui place les notions de mérite et de manière de servir au cœur de l'évaluation professionnelle. Les récentes campagne de mobilité ainsi que le versement du CIA du RIFSEEP démontrent que les CREP deviennent une pièce centrale dans le parcours professionnel des agent-es et l'évolution de leur traitement. Ceci, alors même que leur représentation par le biais des délégué-es dans les commissions traitant de la mobilité et de l'avancement a disparu, laissant place à l'arbitraire et à l'opacité.

Dans un climat anxiogène où la mise en œuvre des solidarités est plus que nécessaire, la FSU dénonce que le Ministère de la Justice poursuit son travail de sape des collectifs de travail au travers d'une individualisation forcenée des carrières. Alors que plus que jamais le service public de la Justice doit se trouver aux côtés de la population, il se retrouve au cœur de projets de loi sécuritaires, au détriment de sa mission de protection.

**La FSU s'engage dans les combats qui s'annoncent, elle appelle à rassembler toutes les forces qui souhaitent imposer les valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité.**